

N° ECO/2021/53**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

| | | |
|---|----------------|--|
| Date de convocation : | 2 juillet 2021 | Nombre de conseillers communautaires |
| Date d'affichage de la convocation : | 2 juillet 2021 | Effectif légal : 50 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 49 |

Séance du 8 juillet 2021

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 8 juillet deux mille vingt et un à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRECARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. René BOUSSIN, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Murielle LE ROY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Xavier MARQUIS, M. Yann LOISEAU, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN

ETAIENT ABSENTS :

Mme Florence SYLVESTRE, procuration à M. Philippe PETIT
M. Cyril HAGHEBAERT, procuration à M. Claude SCIBOZ
M. Jean-Pierre BARRET, procuration à M. Marc FAYADAT
M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Gérard VERGNAUD, suppléé par M. René BOUSSIN
Mme Linda GUEDJALI, procuration à M. Richard ZEIGER
M. Bernard MORAINÉ, procuration à M. Mohammed BELKAID
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, procuration à M. Nicolas DEILLER
M. Francis BOURSIN, procuration à M. Guy BOURRAS
Mme Olga LIGAULT, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART
Mme Valérie SUBRENAT, procuration à M. Xavier MARQUIS
Mme Isabelle CLAUDET, suppléée par M. Yann LOISEAU
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, procuration à M. Bruno JAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Modification du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise**

ECO/2021/53

**Conseil communautaire du
8 juillet 2021**

Objet : Modification du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Jovinien et ses compétences ;

Vu la délibération n° ECO/2017/40 du 20 juin 2017 relative à la proposition de signature d'une convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et la CCJ ;

Vu le règlement d'intervention de la Communauté de Communes du Jovinien en faveur de l'immobilier d'entreprise ;

Vu le règlement du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté : Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) Soutien à la commercialisation en vente directe des productions régionales (41.22) ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.1511-3 du CGCT, modifié par l'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) : « les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles » ;

Considérant que le règlement de la Région a pour ambition d'accompagner la création ou la réhabilitation, l'aménagement ou l'équipement d'espaces de vente en circuits courts ou nécessaires à la structuration de la distribution de produits agricoles alimentaires régionaux sur le territoire, afin :

- De développer le nombre et la qualité des outils participant à une relocalisation régionale de l'alimentation et à une réduction de son impact carbone,
- D'accroître la consommation de produits régionaux sur le territoire.

Considérant que pour les dépenses d'immobilier d'entreprise, le financement de la Région est conditionné à la participation de l'EPCI ;

Vu la réunion de la Commission « Développement Economique » en date du 16 juin 2021 ;

Vu le bureau communautaire et la conférence des maires du 28 juin 2021 ;

Vu l'exposé du Vice-président ;

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **OUVRE** le règlement d'intervention d'aide à l'immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes du Jovinien à la création ou la réhabilitation d'espaces de vente en circuits courts ou nécessaires à la structuration de la distribution de produits agricoles alimentaires régionaux sur le territoire et de plafonner l'intervention de la Communauté de Communes du Jovinien à 5 000 € ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.


Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le 20/07/2021



ID : 089-248900938-20210720-ECO_2021_53-DE